

Débat

La menace de l'amiante sévit toujours et ne doit pas être écartée

Les risques liés à l'amiante, qu'il s'agisse des métiers de la maintenance ou de tous corps de métiers, est un problème trop souvent négligé en raison du fait qu'on le croit résolu. Pourtant, les cas se multiplient et les chiffres repartent à la hausse. Regards croisés avec deux ingénieurs experts dans ce domaine, Jérôme Beillevaire et Fabrice Leray.

► Production Maintenance : Quel état des lieux pouvons-nous dresser quant aux accidents et aux problèmes de santé liés à l'amiante ?

Jérôme Beillevaire et Fabrice Leray

Les activités professionnelles représentent la source la plus importante des expositions à l'amiante. Les affections en lien avec ce matériau constituent la deuxième cause de maladies professionnelles en France, après les affections périarticulaires (TMS).

Selon des données de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), 5 279 nouveaux cas ont été reconnus en 2009 soit 10 % des

reconnaisances de maladies professionnelles. D'ici 2025, 50 000 à 100 000 morts sont prévus (expositions des années 70-80).

► En quoi et pourquoi les métiers de la maintenance figurent parmi les plus touchés ?

Au cours des dernières décennies, l'amiante a été largement utilisé. En raison de son caractère cancérigène, son utilisation a été restreinte progressivement à partir de 1978, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En revanche, de nombreux matériaux à usages industriels ou domestiques en

contiennent encore. La problématique amiante ne doit pas être associée uniquement aux opérations de retrait et de confinement. À titre d'exemple, les plombiers et les électriciens figurent parmi les cinq professions les plus touchées par l'amiante, toutes activités confondues. Le programme de surveillance post-professionnelle du régime général (Spirale*) créé en août 2007 et révisé en décembre 2008, montre que les professions les plus exposées à l'amiante sont majoritairement celles du BTP (38 %).

Par ailleurs, le rapport du Sénat de 2005 « le drame de l'amiante en France » précise que « le risque d'exposition ou de contamination n'est pas derrière nous puisque les ouvriers du second œuvre dans le bâtiment (électriciens, plombiers, couvreurs, chauffagistes, les personnels d'entretien et de maintenance...) sont encore aujourd'hui exposés à l'amiante dit résiduel ou environnemental ». Ces professions sont directement touchées lors de leurs activités. En effet, elles interviennent bien souvent dans des locaux dits anciens dans lesquels il y a des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (avant le 1^{er} janvier 1997, date de l'interdiction de l'amiante en France).

► Quels risques et quels enjeux pèsent sur les opérateurs et sur les entreprises ?

Il s'agit d'un véritable enjeu de santé au travail et de santé publique. Toutes activités et interventions sur ces matériaux contenant de l'amiante sont susceptibles de libérer des fibres d'amiante dans l'atmosphère voire de contaminer la zone de travail et par voie de conséquence,



DR

Libérez vos outils les plus précieux.

PIXA 3

Lampe frontale multifaisceaux



Gardez vos mains libres... Grâce aux 3 modes de port offerts par la nouvelle lampe frontale Pixa 3. Conçue pour répondre aux exigences des professionnels, Pixa 3 s'adapte à toutes les situations en environnement obscur: travailler et voir de près, se déplacer en toute sécurité, et disposer d'une vision lointaine et précise.

www.petzl.com/PIXA



PETZL

Prévention des risques au travail



Gamme de gants FoodExpert

Pour chaque métier de la filière
une réponse d'expert !

Production, transformation, distribution, restauration : la gamme Mapa FoodExpert de Mapa Professionnel délivre des réponses adaptées à chaque application dans la filière agro-alimentaire. Les gants Mapa FoodExpert ont été élaborés pour vous garantir une hygiène maximale dans le strict respect des réglementations en matière de contact alimentaire. Trouvez le gant adapté à votre besoin sur www.mapa-professionnel.com.

Votre filière sous haute protection

Préventica
LYON
ISO 9001
ISO 14001

MAPA
FoodExpert

d'exposer les opérateurs ainsi que les occupants des locaux. L'inhalation de ces fibres d'amiante peut générer un certain nombre de pathologies dont des atteintes pleurales, l'asbestose, plus grave et susceptible de générer une insuffisance respiratoire et, enfin, des cancers : broncho-pulmonaire ou de la plèvre (mésothéliome pleural). Toutes ces affections peuvent apparaître longtemps après l'exposition, de dix à quarante ans selon les cas.

Si ces dernières sont liées à une exposition professionnelle, ces maladies seront prises en charge en tant que maladies professionnelles par le régime général de la sécurité sociale (tableaux de maladies professionnelles n° 30 et 30 bis).

➤ Quels travaux avez-vous menés et à quelles conclusions êtes-vous arrivés ?

Les travaux que nous menons conjointement avec les partenaires institutionnels, les organismes de prévention, les organisations et associations professionnelles visent à renforcer l'information des professionnels et du grand public sur les risques liés à l'amiante, à leur rappeler les mesures de prévention à mettre en œuvre et les obligations réglementaires associées.

➤ Quels conseils ou mises en garde aimeriez-vous communiquer aux donneurs d'ordres d'entreprises industrielles ou de construction pour se protéger des risques liés à l'amiante ?

Les interventions sur ou à proximité de l'amiante ne peuvent être improvisées. En effet, des règles de bonnes pratiques sont à mettre en œuvre systématiquement :

- S'assurer avant tous types de travaux qu'un repérage



Nouveau Nitrotough™ N3500
Résistant aux huiles et aux graisses

N3500 PE
N3500 SC

Gant idéal pour toutes les manipulations fines nécessitant une bonne protection contre les risques de coupure.

- Revêtement micro-finition en nitrile.
- Excellent grip en environnement huileux ou humide.
- Grande souplesse.
- Tricoté sans couture en fibres hautes performances jauge 13, utilisant la technologie de tricotage Techcor®.
- Disponible en 4 tailles.
- Fabriqué au Portugal.

Pour plus d'informations, consultez notre site www.mangold-industrial.com/fr ou appelez-nous au 01 47 92 92 92

Mangold Industrial
Live your hands, we do™
COMASEC



Olivier Guillon

Prévention des risques au travail

préalable des matériaux contenant de l'amiante (MCA) suffisamment exhaustif a été réalisé.

La qualité de ce dernier va conditionner le bon déroulement des opérations de maintenance.

- Ne faire intervenir que des salariés formés au risque amiante, notamment les intervenants en maintenance, et s'assurer de leur suivi médical.
- Bien préparer l'intervention pour éviter la diffusion de fibres d'amiante dans l'air et protéger les intervenants et occupants des locaux.

Il faut prendre toutes les mesures visant à réduire le nombre de personnes exposées et les niveaux d'exposition. L'objectif est de faire en sorte que ces derniers soient maintenus au niveau le plus bas qu'il est techniquement possible d'atteindre. Les niveaux d'exposition doivent toujours être inférieurs, à la valeur limite d'exposition professionnelle réglementaire contraignante qui, à ce jour, est de 0.1 fibre/cm³ sur une heure.

- Éliminer les éventuels déchets amiante produits lors des interventions dans les filières adaptées
- Réaliser le suivi de l'exposition professionnelle des salariés.

➤ Comment va évoluer la législation d'ici la fin 2011/2012 et dans les années à venir ?

Afin de protéger les travailleurs, les obligations réglementaires évoluent constamment en fonction des connaissances et des expertises scientifiques. Dans ce contexte, les évolutions portent notamment sur :

- les niveaux d'exigences requis pour la formation des intervenants (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de l'arrêté formation du 22 décembre 2009) ;
- l'abaissement du seuil de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) amiante. À ce titre, une nouvelle VLEP est actuellement en pourparler et vraisemblablement la valeur en vigueur sera abaissée d'un facteur 10 ;
- l'harmonisation des certifications amiante à l'ensemble des activités liées au retrait ou au confinement d'amiante ;
- les modalités des repérages amiante ;
- les règles techniques pour les activités de retrait ou de confinement d'amiante ;
- autres....

Pour toutes questions complémentaires, prendre contact avec les organismes de prévention ou organismes professionnels ■

* : Spirale est un programme de santé publique initié à la demande de la CNAMTS dont l'objectif est de repérer les éventuelles expositions à des nuisances toxiques au cours de la vie professionnelle

Remerciements à Jérôme Beillevaire, ingénieur de prévention - DIRECCTE des Pays de la Loire (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) et Fabrice Leray, ingénieur conseil au Laboratoire interrégional de chimie de l'ouest - Direction des risques professionnels à la CARSAT des Pays de la Loire (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail)

La location à votre rythme



Relax, Y'a MINILEASE®

**Le confort de la propriété
les avantages de la location**

Contrat entretien compris
1 - 2 - 3 ans ou plus
Coûts maîtrisés, gestion facilitée

LOXAM
Louez relax, louez LOXAM !

www.loxam.fr